

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-34

Objet de la délibération
Demande de subvention pour l'isolation thermique de deux bâtiments de l'école de Crespières au titre de la DETR et de la DSIL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE  
Le 17/04/2026

Et

Publication ou notification du :  
17/04/2026

L'an 2026 et le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

**Présents** : Mmes BIGARD Véronique ; DEVAUD Laure ; DUCHEMIN Amal ; GUILMET Myriam ; Brigitte JACQUARD ; LAMMENS Marielle ; PERCHEC Anne ; TABARY Agnès. MM BALLARIN Adriano ; BEON Jeremy ; BERTHEMY Eric ; BIENFAIT Jean-Pierre ; LANDON Guillaume ; LE SAUX Didier ; ODDOS Michel ; PINEDA Armand ; SERVILLAT Julien.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme Nereida LANGE à Mme Agnès TABARY

**Absent(s) excusé(s)** : M Vincent KAISER

**A été nommé(e) secrétaire** : M Michel ODDOS

**Objet de la délibération** : Demande de subvention pour l'isolation thermique de deux bâtiments de l'école de Crespières au titre de la DETR et de la DSIL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux d'isolation thermique concernant deux anciens bâtiments scolaires construits dans les années 1950, situés rue Saint-Martin au sein de l'école primaire.

Ces bâtiments présentent des performances énergétiques insuffisantes au regard des normes actuelles. Le projet envisagé vise à améliorer leur efficacité énergétique, à réduire les consommations d'énergie et à assurer leur mise en conformité avec la réglementation thermique en vigueur (RT2012).

Les travaux projetés comprennent notamment l'isolation thermique par l'extérieur (environ 800 m<sup>2</sup>) et le remplacement des menuiseries extérieures, dont 8 fenêtres.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 190 000 € HT, soit 228 000 € TTC. Afin de financer ce projet, la commune sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, à hauteur de 57 000 € HT et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026, à hauteur de 70 000 € HT.

**CONSIDÉRANT** qu'une première demande pour ce projet avait été faite et acceptée au titre de la DETR 2023,

**CONSIDÉRANT** les demandes de prorogation en 2024 et 2025,

**CONSIDÉRANT** le refus de la demande de prorogation en 2026, la commune de Crespières se voit dans l'obligation de reformuler une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2026,

**CONSIDÉRANT** le financement des travaux d'isolation thermique (190 000 € H.T.) :

- **DETR** : 30 % du prix soit cinquante-sept mille euros H.T. (57 000 € H.T.)
- **DSIL** : 37 % du prix soit soixante-dix mille euros H.T. (70 000 € H.T.)
- Reste à charge pour la **commune de Crespières** : 33 % de la dépense soit soixante-trois mille euros H.T. (63 000 € H.T.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITÉ** :

**D'APPROUVER** le projet de travaux d'isolation thermique de deux bâtiments scolaires ;

**DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel présenté,

**DE SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR d'un montant de 57 000 € HT et de la DSIL 2026 d'un montant de 70 000 € HT,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'État,

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire  
**Adriano BALLARIN**



Le secrétaire de séance  
**Michel ODDOS**

A handwritten signature in red ink, corresponding to Michel ODDOS, the secretary of the meeting.